

DÉCISION DU CONSEIL**du 8 novembre 2007****portant nomination de trois membres slovaques et de trois suppléants slovaques au Comité des régions**

(2007/723/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement slovaque,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de MM. BENČ, SLAFKOVSKÝ et BOBÍK. Trois sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de MM. KRÁLIK et VÍTEK et de M^{me} MIKUŠOVÁ,

DÉCIDE:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membres:

— M. Andrej ĎURKOVSKÝ

Primátor hlavného mesta SR — Bratislavy,

— M. František KNAPÍK

Primátor mesta Košice,

— M. István ZACHARIAŠ

Primátor mesta Moldava nad Bodvou,

et

b) en tant que suppléants:

— M. Ján BLCHÁČ, PhD

Primátor mesta Liptovský Mikuláš,

— M. Andrej HRNČIAR

Primátor mesta Martin,

— M. Pavel HAGYARI

Primátor mesta Prešov.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 8 novembre 2007.

*Par le Conseil**Le président*

R. PEREIRA

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.